



Sommaire

Éditorial et vœux 2023	1-2
Psychologues unis & mobilisés	3
Allongement de la formation	4
Déontologie	5
Adhésion individuelle	6
Adhésion laboratoire	7

Directeur de la publication

René Clarisse, Président de la SFP

Rédacteur en Chef

Catherine Remermier,
Secrétaire Générale de la SFP

Réalisation

Suzanne Guillard, Trésorière,
Isabelle Saillot, Communication

*Chers.ères adhérents.es,
Chers.ères collègues,*

L'année 2022 s'est achevée et s'ouvre sur une année 2023 faite de nouveaux rendez-vous pour la Société Française de Psychologie.

Le monde dans lequel les psychologues apportent leur contribution est un environnement dont il est presque devenu banal de dire qu'il est fait d'incertitudes et de reconfigurations multiples. Pourtant, l'actualité que nous vivons nous apporte, plus que jamais, des situations qui questionnent et bousculent parfois nos référents théoriques, nos principes éthiques et déontologiques et appellent des réponses vigilantes et à l'écoute de notre profession.

.../...



Janvier 2023

FLASH INFO

Ce contexte nous rappelle avec exigence la nécessité de préserver ce que la psychologie scientifique et les psychologues ont construit pour disposer de codes éthique et déontologique qu'il s'agisse de la recherche ou de la pratique en psychologie mais aussi pour valoriser et développer des lieux de réflexion, d'échanges et des outils qui s'en fassent l'écho.

Ces engagements sont nos meilleurs garants pour préserver un positionnement actif et constructif, pour être force de proposition et de négociation auprès de partenaires associatifs, institutionnels ou politiques.

C'est donc de cette réalité qu'est faite l'actualité de notre société savante, de l'année qui vient de s'écouler et de celle qui s'ouvre à présent.

Il n'y a en fait rien d'étonnant à ce que l'un de nos prochains rendez-vous, à l'occasion de la journée d'études du samedi 13 mai 2023 à Paris, se soit donné pour thème « *les enjeux déontologiques et éthiques dans un monde en transition* ».

Le prochain congrès national de la SFP, prévu les 19, 20 et 21 octobre 2023 à l'Université de Nîmes, nous révélera prochainement sa thématique dont nous ne doutons pas qu'elle saura elle aussi s'imprégner des besoins et de l'actualité des praticiens et des chercheurs en psychologie.

La vie des trois départements de la SFP (Département Recherche, Département des Applications et Interventions en Psychologie, Département des Organisations Associées), de son bureau, de son conseil d'administration et celle de nos deux revues Psychologie Française et Pratiques Psychologiques participent tout au long de l'année au dynamisme, à la richesse et à la diversité de nos activités dont le site de la SFP se fait le relais. Je profite ici de l'occasion de ces vœux pour remercier chaleureusement toutes ceux et celles qui y contribuent quotidiennement.

Souhaitons à la Société Française de Psychologie une excellente année 2023 en adhésion car une association, comme nous le savons, ne vit que par ses membres. A titre individuel ou au titre de vos laboratoires de recherche, de vos associations, rejoignez-nous en adhérant ou en renouvelant votre adhésion pour l'année 2023 et faites connaître et vivre la SFP (Bulletin d'adhésion 2023 en fin de numéro). Que cette année 2023 soit au rendez-vous de nos projets et nos attentes.

Au-delà de l'exercice ritualisé des vœux, je souhaite, au nom de la SFP et de son conseil d'administration, vous adresser à toutes et tous et à celles et ceux qui vous sont cher.e.s, une excellente année 2023.

René Clarisse, Président de la SFP



Les psychologues unis et mobilisés !

Depuis 2021, les psychologues se sont mobilisés à plusieurs reprises pour demander une reconnaissance réelle de leur rôle, une revalorisation salariale et de véritables concertations.

En effet, sans aucune consultation, suite à la crise sanitaire, le gouvernement a décidé de transférer vers les psychologues libéraux et dans des conditions très contestables, les demandes croissantes de prise en charge psychologique, sans aucune mesure pour les services publics exsangues et en grande difficulté pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, il conforte la précarisation et l'absence de pérennité de l'emploi des psychologues.

Cette décision faisait suite à la parution de l'arrêté du 10 mars 2021, sur les prises en charge des troubles précoces qui s'accompagnait d'exigences particulières quant à la formation et l'emploi de certaines méthodes explicitement mentionnées. Elle avait suscité de vives réactions notamment au regard de la déontologie et de l'autonomie professionnelle.

Lors de cette année 2022, les psychologues sont entrés dans une démarche unitaire qui rassemble des organisations syndicales, des associations et des sociétés savantes. La SFP en est partie prenante depuis le début. Ces organisations ont tout d'abord élaboré une plateforme revendicative commune (à consulter sur www.sfpsy.org) qui concerne les psychologues de tous les champs d'exercice et fait apparaître l'état des besoins et les demandes urgentes. Elles ont également sollicité une audience auprès de la première ministre pour que la situation de l'ensemble des psychologues soit abordée en interministériel. Celle-ci a renvoyé la demande vers le ministre de la Santé, signifiant ainsi la persistance à vouloir considérer tous les psychologues, quel que soit leur champ d'exercice comme des personnels de santé.

Cette réponse n'a pas été jugée satisfaisante et une nouvelle demande de rencontre a été adressée au cabinet d'E. Borne.

Les psychologues ont participé de manière unitaire aux rassemblements organisés le 29 septembre et les organisations à l'origine de la plateforme revendicative ont décidé de contacter les élu-es afin de les sensibiliser à la nécessité d'une réflexion d'ensemble sur la situation des Psychologues. **Soucieuse de faire reconnaître la profession tant au niveau de la recherche que de la pratique, la SFP s'implique pleinement dans ces actions.**



Mobilisation des psychologues :
Après celles du 10 juin et du 28 septembre 2021,
Acte III le 10 mars 2022 !

Les psychologues unitaires et rassemblés appellent au troisième acte de la mobilisation le 10 mars 2022. Ils demandent la prise en compte réelle des besoins de la population et le respect du cadre et des conditions d'exercice de la profession, ce qui suppose la mise en œuvre d'une autre politique.

Les organisations signataires décident de porter ensemble cette plateforme revendicative commune auprès du Premier Ministre.

- *La reconnaissance de la place des psychologues dans l'ensemble de leurs champs d'exercice : santé, social, médico-social, éducation, travail, justice, formation et autres ;
- *Le respect d'une pluralité d'approches tant théoriques que méthodologiques ;
- *L'arrêt de tout encadrement hiérarchique contraire au code de déontologie et aux statuts et missions des psychologues ;
- *Le refus de toute subordination au médical ;
- *La reconnaissance et le respect du code de déontologie ;
- *Le refus de création d'un ordre professionnel pour les psychologues ;
- *L'extension de l'accès direct au psychologue dans les structures publiques comme en libéral conventionné, sans limitation pré-déterminée du nombre d'entretiens et de leur durée ;
- *L'augmentation des postes de psychologues dans toutes les structures de service public et du secteur social et médico-social ;
- *Le refus collectif des dispositifs prévoyant l'intervention des psychologues dans des conditions imposées et avec une rémunération dérisoire ;
- *Le refus de la paupérisation et de la précarisation de la profession : niveau de rémunération, contractualisation, temps incomplets pour les salariés et faible tarif pour l'activité libérale ;
- *Une revalorisation de la rémunération à la hauteur de la qualification et des responsabilités ainsi qu'une harmonisation la plus favorable des grilles dans l'ensemble des conventions collectives et des trois versants de la fonction publique ;
- *L'ouverture d'une négociation sur la profession de psychologue, notamment sur les carrières, les rémunérations et les recrutements prenant en compte leurs différents champs d'exercice et leurs organisations représentatives.

Paris Rassemblement Place de la République à 13H30
Suivi d'une AG

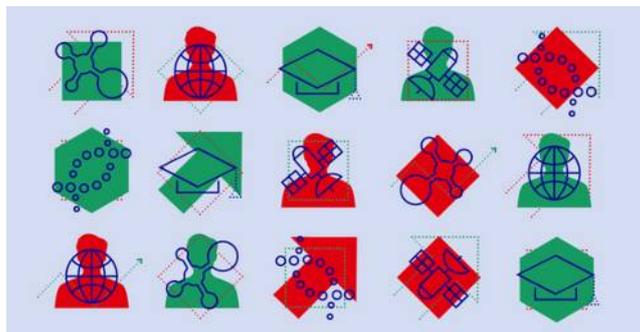
Document à consulter en grand format sur
<https://www.sfpsy.org/2022/03/10/actualites/tract-intersyndicale-du-10-mars-2022/>

Allongement de la formation : réouverture du chantier

Depuis 2018, à l'initiative de la DGESIP, un groupe de travail avait commencé une réflexion sur la réforme de la formation menant au titre de psychologue. La SFP, avec d'autres organisations s'y est impliquée et dans un communiqué commun (3 sept. 2019) réaffirmait sa volonté de voir maintenu un titre unique et une formation s'inscrivant dans le cadre d'un 3ème cycle post-master, ancré en sciences humaines et sociales, aboutissant à un diplôme national de psychologie de haut niveau.

La SFP défend une conception d'un allongement d'un an pour cette formation qui comprendrait à la fois des contenus académiques approfondis, des stages professionnalisants et des séminaires consacrés à la réflexion à partir de problématiques pratiques et théoriques rencontrées sur le terrain. Il conviendra également d'organiser des passerelles possibles entre le doctorat de pratique et le doctorat de recherche.

LA SFP n'est pas favorable à un allongement des études de 3 ans, qui risquerait de déboucher sur une dissociation de la délivrance du Master par l'université et de l'obtention du titre qui ne surviendrait qu'au bout des 3 ans par un jury de professionnels. Ceci d'autre part changerait la teneur de la loi de 85 qui associe la délivrance du titre à une formation de haut niveau en psychologie, validée par l'université et fragiliserait grandement la situation des futurs psychologues (la situation de stagiaire pouvant devenir le mode unique d'exercice dans les services publics).



En 2021 le groupe de travail a continué ses travaux de manière informelle (sans la présence du MESRI) afin d'échanger sur les nouvelles compétences attendues des titulaires du doctorat de pratique.

Depuis juillet 2022, M. Pereira a remplacé E. Drozda en tant que conseillère scientifique auprès du Ministère qui semble désormais prêt à reprendre les discussions.

Elles nécessiteront une grande vigilance de la SFP pour que ces principes essentiels soient affirmés. Les enjeux de cette réforme invitent à réfléchir à la place prépondérante que les psychologues devraient occuper dans la société auprès du public et des organisations, face aux problématiques humaines individuelles et collectives toujours plus complexes. Les psychologues doivent pouvoir y répondre grâce à une formation approfondie et diversifiée. Les organisations ont pour objectif, à terme, une revalorisation de la profession. Ces discussions débuteront en janvier 2023 et la SFP vous en informera régulièrement.



Déontologie : La réflexion se poursuit

Après avoir actualisé le code de déontologie validé par 21 organisations en septembre 2021, le CERéDéPSY (construire ensemble la réglementation pour la déontologie des psychologues) a continué ses travaux sur les formes que pourrait prendre une instance qui ne soit pas un ordre pour rendre le code visible et en faire une référence incontournable.

Les travaux menés en 2021 avaient déjà permis de constater que le code, bien que sans existence réglementaire était pris en compte dans les décisions des juges et faisait jurisprudence. La SFP a donc travaillé à des propositions pour une évolution de la CNCDP¹, afin d'en faire une structure portée collégialement par toutes les organisations volontaires et sans confusion entre une mission centrée sur la déontologie et la représentation de la profession. Ses missions porteraient sur la délivrance d'avis génériques à partir de l'examen du code, sur l'actualisation du code et l'organisation de journées de réflexion sur la déontologie. Chacune des organisations pourrait ainsi contribuer par la désignation d'experts à l'étude des dossiers soumis à la commission.

Des groupes de travail sont prévus dès le début janvier avant une réunion plénière qui aura lieu le 21 janvier à Paris.

1 Rappelons que la CNCDP est actuellement au sein de la FFPP bien que sa création repose sur l'implication de la SFP et de la FFPP.



Découvrez bientôt la thématique de notre prochain congrès national, prévu les 19, 20 et 21 octobre 2023 à l'Université de Nîmes : dans le prochain Flash-Info de la SFP... et bien sûr, sur le site sfpsy.org !



Adhésion individuelle à la SFP 2023

Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu

	SANS REVUE	UNE REVUE	DEUX REVUES
Membre (France)	100 €	165 €	195 €
Membre (étranger)	100 €	183 €	205 €
Membres d'une Organisation Associée (AFPSA, AFPEN, ACOP-F, APS, CoPsy SNES et SNUIPP, SFPS)	0 €	165 €	195 €
Étudiant, sans emploi	35 €	90 €	120 €
Retraité / Membre d'un Laboratoire adhérent à la SFP	90 €	135 €	165 €
Laboratoire	--	--	Inclus : 500 €

ORGANISATIONS ASSOCIÉES : À partir de janvier 2018, les membres des organisations associées deviennent (s'ils le désirent) membres à part entière de la SFP via leur organisation. *dans ce cas, merci de remplir le formulaire ci-dessous*

Cotisation de soutien à partir de 300 € (inclut l'abonnement aux 2 revues)

Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution : 500 € (inclut l'abonnement aux 2 revues et de nombreux avantages tarifaires)

NOM :		Prénom :	
Organisation associée :			
Adresse :			
.....			
Code postal : _ _ _ _ _ _ _	Pays :	Ville :	
Téléphone 1 :		Téléphone 2 :	
Adresse électronique (courriel) :@.....			

Le bulletin est à renvoyer à : Suzanne GUILLARD - 53^{bis} rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITÉ / LOIRE

Mode de paiement :

Un chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint.

Paiement en ligne par carte bancaire

La SFP étant de plus en plus souvent contactée pour avis, sur des thèmes de société, le BN souhaite se doter d'une liste de personnes ressources. C'est pourquoi votre domaine d'exercice nous sera utile.

Étudiant, préciser la formation suivie :

Si vous êtes **sans emploi**, préciser le dernier diplôme obtenu :

Affiliation à un département de la SFP :

Département de la recherche (DRP)

OU

Département des applications et interventions (DAIP)

Abonnement aux revues : je souhaite recevoir

Psychologie Française

Pratiques Psychologiques

Les 2 revues

PORTE FEUILLE DE COMPÉTENCES : Spécifier ici votre domaine d'exercice :

DATE ET SIGNATURE :



Adhésion des laboratoires à la SFP 2023

Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu

	SANS REVUE	UNE REVUE	DEUX REVUES
Membre (France)	45 €	165 €	195 €
Membre (étranger)	45 €	183 €	205 €
Retraité	45 €	135 €	165 €
Laboratoire	-	-	Inclus : 500€

ORGANISATIONS ASSOCIÉES : À partir de janvier 2018, les membres des organisations associées deviennent (s'ils le désirent) membres à part entière de la SFP via leur organisation. *dans ce cas, merci de remplir le formulaire ci-dessous*

Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution : 500€ (inclut l'abonnement aux 2 revues)

NOM DU LABORATOIRE :		
<i>(directeur.trice)</i> NOM : Prénom :		
Institution de rattachement :		
Adresse :		
.....		
Code postal : _ _ _ _ _ _	Pays :	Ville :
Téléphone 1 :		Téléphone 2 :
Adresse électronique (courriel) :@.....		

Le bulletin est à renvoyer à : Suzanne GUILLARD - 53^{ème} rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITÉ / LOIRE

Adhérer par internet : www.sfpsy.org onglet « Adhérer »

Mode de paiement :

Un chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint.

Un bon de commande.

Une carte bleue.

PORTE FEUILLE DE COMPÉTENCES (Spécifier ici votre domaine d'exercice) :

DATE ET SIGNATURE :

